

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Date de convocation : 30/08/2024</p> <p>Date d'affichage : 30/08/2024</p> <p>Nbre de conseillers :</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 8</p> <p>Votants : 13</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.</p> <p>Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER.</p>
--	---

Absents excusés :

Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN
Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH
Mr Michel LBOUC donne pourvoir à Mr Didier PETITPAS
Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr André PHILIPOT
Mme Sylvie COUPE donne pouvoir à Mme Stéphanie GARNIER
Mr Patrick DEMARQUET

N°97 - 2024

Ecole primaire publique : fixation des coûts de fonctionnement en vue des participations des communes extérieures – année scolaire 2024-2025

Monsieur le Maire présente le travail réalisé à l'aide d'un tableau récapitulatif :

Année scolaire 2023-2024				
Compte administratif 2023				
		Coût réalisé	Maternelle	Élémentaire
Total frais fonctionnement		45 690.25	18 944.74	26 745.51
Total frais personnel		78 277.71	48 637.98	12 826.93
Total		123 967.95	67 582.72	39 572.44
Effectif maternelle	51			
Effectif élémentaire	72			
Soit par élève			1 325.15	549.62
Réfaction 20% pour les communes de Ex fougères communauté			265.03	109.92
Participation demandée par élèves			1 060.12	439.69

En prenant en compte les dépenses de fonctionnement liées aux personnels, aux bâtiments ainsi que les dépenses liées aux activités scolaires prises en charge par la commune pour tous les élèves, les coûts par élève sont les suivants :

- 1 060.12 € pour un élève en maternelle
- 439.69 € pour un élève en élémentaire

Commune	Nbre élèves	Maternelle			Élémentaire			TOTAL	Abatt.20% Fougères Communauté	Total dû
		Nb	Coût	Total	Nb	Coût	Total			
FLEURIGNE	10	5	1325.15	6 625.75	5	549.62	2 748.10	9 373.85	1 874.77	7 499.08 €
LA CHAPELLE JANSON	4	2	1325.15	2 650.30	2	549.62	1 099.24	3 749.54	749.91	2 999.63 €
LE LOROUX	19	4	1325.15	5 300.60	15	549.62	8 244.30	13 544.90	2 708.98	10 835.92 €
LANDEAN	5	1	1325.15	1325.15	4	549.62	2198.48	3 523.63	704.73	2 818.90 €
FOUGERES	1				1	549.62	549.62	549.62	109.92	439.70 €
TOTAL	39	12		15 901.80	27		14 839.74	30 741.54	6 148.31	24 593.23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le bilan des dépenses réalisées sur l'année 2023
- **DE FIXER** comme suit les participations des communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école primaire publique pour l'année 2024/2025 et décide d'appliquer un abattement de 20% pour les élèves en maternelle et en élémentaire pour les ex- communes membres de « Fougères Communauté », soit :
 - 1 060.12 € en maternelle
 - 439.69 € en élémentaire
- **DE DÉCIDER** de demander pour les communes extérieures à l'ex-Fougères Communauté, le coût réel par élève, soit :
 - 1 325.15 € pour un élève en maternelle
 - 439.69 € pour un élève en élémentaire
- Le domicile des élèves pris en compte est celui déclaré à la rentrée de septembre 2024
- Les participations des communes extérieures sont définies dans le tableau ci-dessus

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le